



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 SYNTHÈSE



**aflid**

agence française de lutte contre le dopage



# PROPOS INTRODUCTIFS



Au cours de l'année 2014, l'AFLD s'est attachée, d'une part, à tirer les enseignements du contrôle réalisé par la Cour des Comptes sur l'action de l'Agence entre 2006 et 2013, dont de nombreuses observations rejoignent les conclusions formulées par la Commission d'enquête du Sénat en juillet 2013 et, d'autre part, à commencer à intégrer les évolutions liées au nouveau code mondial antidopage.

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, l'Agence a poursuivi, comme l'y encourageait la Cour, ses efforts de maîtrise des dépenses et engagé une redéfinition de sa politique de recettes, en s'orientant vers une politique plus dynamique d'offre de services, en matière de contrôles et d'analyses.

Se démarquant sur ce point de la Cour des Comptes, dont l'Agence partage pour l'essentiel les autres observations, **le Collège n'a pas souhaité se cantonner à une politique de contrôles visant l'élite sportive.** La vocation de l'Agence ne saurait se réduire au sport de haut niveau mais consiste aussi à assurer une mission de protection de la santé publique qui concerne tous les niveaux de pratique sportive, y compris les sportifs amateurs. La politique de prévention par la diffusion d'informations sur les dangers des substances dopantes ne doit pas non plus être négligée.

Tout aussi partagé est le constat du nécessaire renforcement de la coordination entre autorités publiques (notamment grâce au partenariat avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique). De ce point de vue, 2014 aura été marquée par le renforcement du cadre juridique mais aussi par de réels progrès sur le plan opérationnel. On doit cependant regretter le caractère inégal du déploiement des commissions régionales de lutte contre les trafics de substances dopantes, outil précieux de cette coordination.

Enfin, la mise en œuvre du nouveau code mondial antidopage et des documents qui l'accompagnent aura été source de nombreux chantiers pour l'Agence et pose, en dépit de son indéniable intérêt, la question de l'allocation de ressources appropriées pour la mise en œuvre de la politique de lutte contre le dopage, « **une simple question de cohérence** » pour Bruno Genevois.

« On ne saurait [...] opposer  
prévention et répression.  
L'une et l'autre politique sont  
indispensables. »

**Bruno Genevois,**  
Président de l'AFLD.



# UNE ORGANISATION INTÉGRÉE ET MODERNISÉE

Les délibérations du Collège, organe décisionnel et symbole de l'unité de l'Agence, reflètent son haut niveau d'activité mais aussi la variété de ses actions. Le quasi-triplement du nombre de délibérations tient d'abord à l'importance de l'activité relative à la composition du « groupe cible », mais aussi à un volume soutenu de questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et à l'activité concrète de l'Agence.

Celle-ci se caractérise par la diversité de ses compétences. La coexistence en son sein d'une organisation antidopage et d'un laboratoire accrédité constitue un atout, tant pour des partenaires pouvant ainsi bénéficier de prestations complètes, que pour des services qui puisent dans cette approche transversale et pluridisciplinaire une véritable richesse. La condition en est l'existence d'un véritable dialogue : à titre d'exemple de ces synergies entre services, on évoquera les échanges d'informations sur les méthodes de détection mais aussi la mise en œuvre du « profil biologique ».

**Cette intensification de la coopération** s'est accompagnée d'une réflexion sur les compétences, notamment dans le domaine du contrôle de localisation, et sur une profonde restructuration de l'organisation administrative, avec, en 2014, la mutualisation des fonctions supports. L'année 2015 est celle de la poursuite de cette démarche, avec un accent particulier sur le Département des analyses dont les missions de recherche et de développement devraient être mieux identifiées.

**La baisse de la subvention** de 7 % effectivement versée par l'État a conduit l'Agence à opérer des choix. Le premier d'entre eux porte sur une stratégie de modération des dépenses, en particulier de personnel. Le deuxième consiste en un resserrement de ces dépenses sur les priorités majeures : des contrôles moins nombreux mais mieux ciblés, des investissements soutenus dans la recherche scientifique et l'équipement du laboratoire. L'Agence a également misé sur l'élaboration d'outils de pilotage et de prévision permettant de réagir dans des délais courts aux contraintes rencontrées. Toutes ces actions concourent à la poursuite d'objectifs constamment défendus par l'Agence depuis la création de l'autorité publique : des contrôles ne stigmatisant aucun sport et n'oubliant aucune discipline non plus à aucun niveau de pratique, la préservation des outils permettant de rester à la pointe de la modernité de la détection.

En dépit d'un contexte financier peu propice, **les résultats de 2014 sont probants** : un laboratoire au sixième rang mondial en termes de nombre d'analyses réalisées ; la mise en place d'un système moderne de profil biologique avec 8 897 prélèvements urinaires et 1 646 prélèvements sanguins analysés à ce titre.



# UNE REDÉFINITION DE LA STRATÉGIE DE CONTRÔLE



Le contexte budgétaire a accéléré la **redéfinition de la stratégie de contrôles**. Le département des contrôles, recentré sur son rôle stratégique, a focalisé son action autour de quatre axes. Le premier d'entre eux est le **meilleur ciblage**, avec la priorité donnée au suivi à long terme des sportifs de haut niveau, notamment ceux du « groupe cible ». Le deuxième est le suivi de ces mêmes sportifs par la méthode de détection indirecte que constitue le **profil biologique** ; l'année 2014 aura été celle de la mise en place, sans moyens nouveaux, d'une unité de gestion de ce profil et du développement

des liens entre celle-ci, les départements des analyses et des contrôles et le conseiller scientifique de l'Agence. La troisième piste suivie est celle de l'investissement dans les **méthodes de renseignement et d'investigations**, notamment avec le recrutement d'un agent spécifiquement dédié à cette tâche. Enfin, on ne saurait passer sous silence l'apport que constitue le **renforcement de la coopération en réseau**, d'abord sur le territoire national avec la mise en place de treize conseillers interrégionaux antidopage, et à l'international.

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE	EN CHIFFRES	COMMENTAIRES
Volume	10 414 dont 287 pour les animaux.	Diminution de 6 % des contrôles par rapport à 2013.
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 65 Fédérations ;</li> <li>- 100 sportifs inscrits dans le « groupe cible » en vue des JO de Sotchi ;</li> <li>- 350 sportifs du « groupe cible » de l'Agence soit 800 contrôles ou 1 500 prélèvements (deux fois plus qu'en 2013).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ciblage au niveau des disciplines en fonction de leur vulnérabilité au dopage.</li> <li>- Contrôle en amont des Jeux mais aussi contrôles après ceux-ci, notamment en période d'intersaison.</li> <li>- Intensification des contrôles du « groupe cible » de l'Agence.</li> </ul>
Nature des prélèvements	Échantillons pris en charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 896 urinaires ;</li> <li>- 2 207 sanguins dont 561 prélevés à des fins de contrôle antidopage et 1 646 prélevés pour profilage.</li> </ul>	Proportion moins importante des prélèvements sanguins au profit des prélèvements urinaires car : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rééquilibrage après l'effort consenti les années précédentes ;</li> <li>- procédures plus complexes et coûteuses des prélèvements sanguins ;</li> <li>- intérêt des prélèvements urinaires en conséquence de la mise en œuvre du module stéroïdien du profil biologique.</li> </ul>
Circonstance des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 57 % (6 410) en compétition ;</li> <li>- 43 % (4 004) hors compétition (contre 34 % en 2013).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif de 60 % de contrôles hors compétition pour 2014 était très ambitieux en raison de la difficulté de localisation des sportifs, notamment ceux pratiquant un sport individuel.</li> <li>- Objectif 2015 : une répartition à parts égales.</li> </ul>

# RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ANALYSES ET ACTIVITÉ MÉDICALE : UN ENSEMBLE COHÉRENT ET AMBITIEUX

La sophistication croissante des méthodes de dopage justifie l'investissement dans la recherche scientifique.

En 2014, l'Agence y consacre environ **10 % de son budget** et augmente ainsi de près de 50 % les subventions accordées à des projets de recherche par rapport à 2013.

Elle s'applique également à renforcer les liens entre les différentes équipes de recherche, par exemple en associant plus étroitement département des analyses et comité d'orientation scientifique de l'Agence.

L'effort ainsi consenti s'inscrit dans une méthodologie stricte autour des trois axes suivants : l'évaluation des projets précédents, une bonne articulation avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), le développement de la coopération avec des partenaires extérieurs, notamment le monde universitaire.

**Trois domaines** de recherche scientifique ont été **privilégiés** : la connaissance des effets ergogéniques (améliorant la performance) des substances, l'amélioration des méthodes de dépistage existantes et l'élaboration de nouvelles méthodes ou stratégies.

Ces priorités se sont adaptées aux principales difficultés que rencontrent les laboratoires, tels que la détection de l'EPO administrée à très faibles doses, l'usage de stéroïdes anabolisants etc.

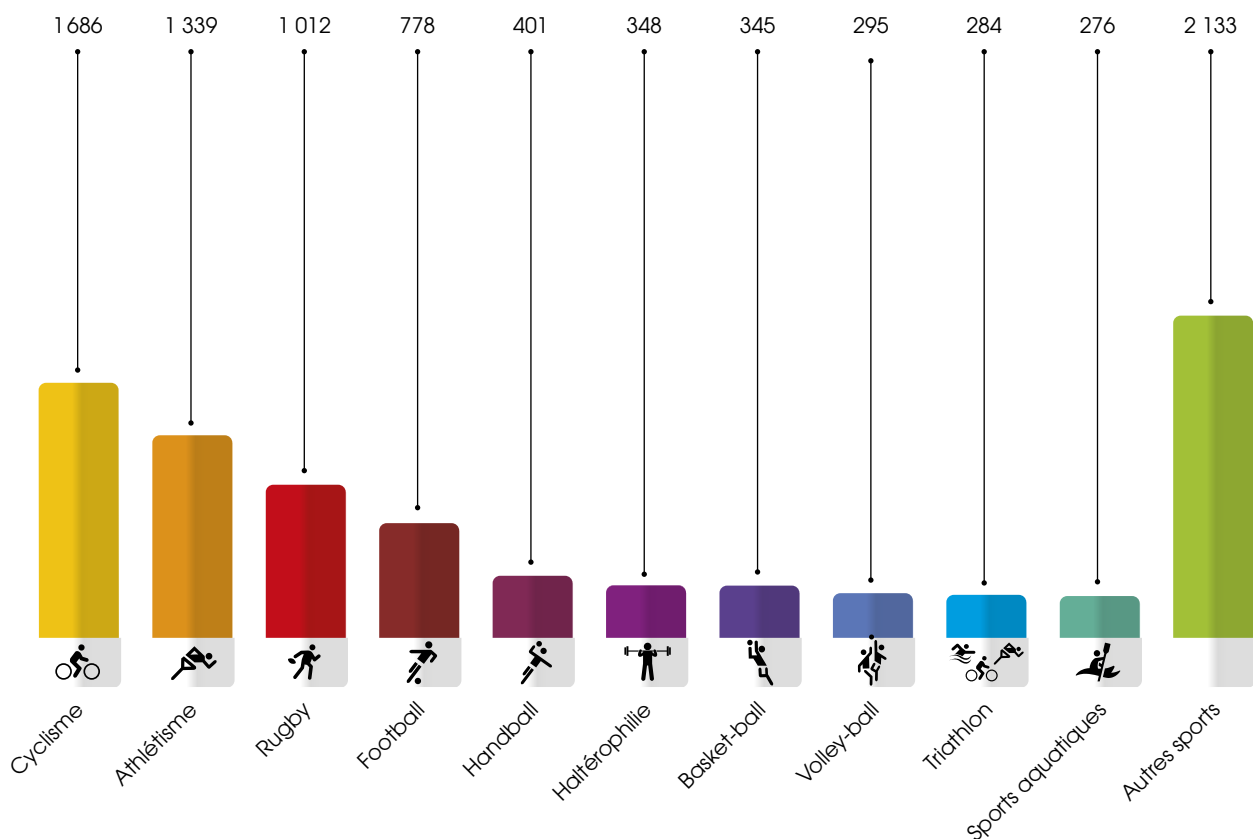
**La recherche** doit constituer, **priorité réaffirmée fortement** par le Collège en 2014, l'un des objectifs majeurs du laboratoire de Châtenay-Malabry. Sa réputation doit en effet en permanence être méritée par la qualité de ses modes de détection et leur adaptation aux nouvelles techniques et nouvelles substances (450 détectées en 2014 contre 306 en 2010). De fait, son expertise est sollicitée pour participer à des groupes de travail organisés par l'AMA ainsi que pour des formations à la détection d'EPO, sa spécialité.



## LES CLASSES DE SUBSTANCES LES PLUS DÉTECTÉES EN 2014 ONT PEU VARIÉ

CLASSES DE SUBSTANCES	2014 EN %	2013 EN %
Glucocorticoïdes	25	32,5
Anabolisants	23	21,8
Stimulants	13	13,6

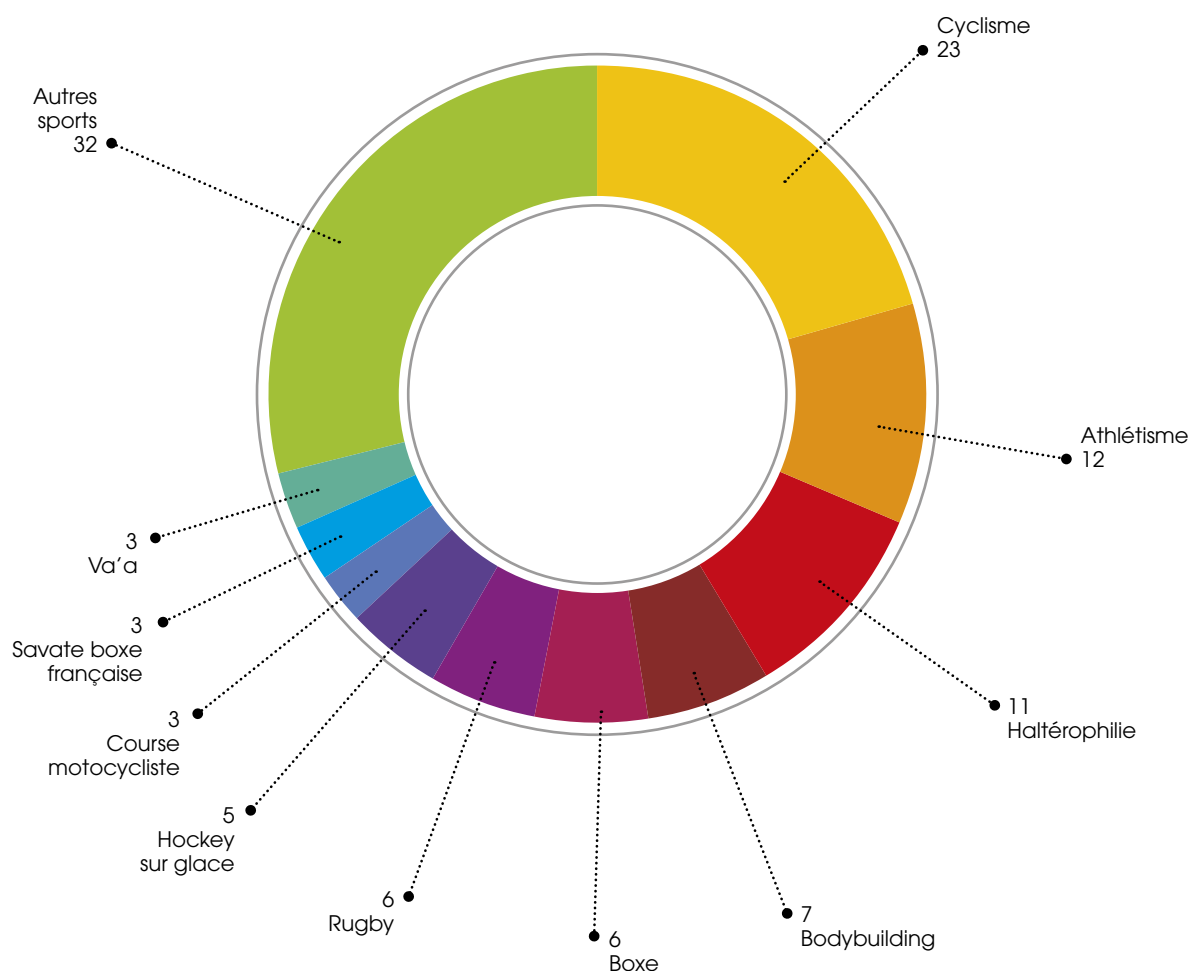
## PRÉLÈVEMENTS URINAIRES PAR DISCIPLINE EN 2014



Cette ventilation correspond à des échantillons reçus et analysés au cours de l'année 2014. Ces données font écho aux développements consacrés à l'activité de contrôle, notamment quant à l'importance - en valeur absolue comme relative - prise par certaines disciplines sportives.



## RÉPARTITION DES RÉSULTATS D'ANALYSES ANORMAUX SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES



Ces données proviennent d'analyses d'échantillons urinaires réalisées au cours de l'année 2014.

Un résultat d'analyse antidopage est désigné comme « anormal » lorsqu'il révèle la présence dans un échantillon d'une substance interdite ou de l'un de ses métabolites ou marqueurs. Les comparaisons d'une année sur l'autre sont délicates car plusieurs paramètres entrent alors en compte : les volumes analysés pour chaque discipline varient, notamment en fonction du calendrier sportif de l'année considérée ; les méthodes d'analyses connaissent, par ailleurs, une adaptation permanente. Néanmoins, si l'on prend comme référence un taux moyen annuel de résultats anormaux, deux éléments doivent être notés : il a été divisé par deux entre 2012 et 2013 (passant de 8,09 % à 4,2 %) et s'est pour le moment stabilisé (4,3 % en 2014).

L'activité médicale de l'Agence consiste, d'une part, à conseiller les professionnels de santé et du sport ainsi que les sportifs, d'autre part, à examiner les demandes d' « autorisations d'usage à des fins thérapeutiques » (AUT) qui consistent à permettre à des sportifs d'avoir accès à des substances interdites en raison

de leur état de santé, de façon encadrée, sans pour autant compromettre l'équité entre les athlètes lors des compétitions. **L'expertise du service médical** peut aussi être sollicitée dans le cadre disciplinaire pour apprécier des justifications thérapeutiques.

# UNE ACTIVITÉ DISCIPLINAIRE EN ADAPTATION CONSTANTE

Le droit français relatif au dopage évolue avec l'application du nouveau code mondial antidopage et de ses standards. La présence d'agents du service juridique sur la scène internationale pour accompagner l'AMA dans ses projets, traduit la volonté de l'Agence d'enrichir ses pratiques. À l'inverse, l'Agence cherche de plus en plus à diffuser la culture juridique de l'antidopage auprès des fédérations.

La tendance de l'année 2014 est celle d'une **diminution de l'activité disciplinaire** (115 dossiers ont été traités en 2014 contre 150 en 2013) que l'on ne peut attribuer au seul effet mécanique du relèvement du seuil de détection du cannabis par l'AMA. Recul du dopage ou meilleure appréhension du droit par les organes disciplinaires fédéraux ? L'année 2015 devrait permettre d'apporter une réponse sur ce point.

Le Collège ayant fait le choix de continuer à se réunir toutes les deux semaines en dépit de cette réduction de l'activité disciplinaire, le délai de rendu de dossiers s'établit en moyenne à quatre mois. Le Collège statue sur le sort des athlètes non-licenciés et se substitue aux fédérations sportives normalement compétentes pour les sportifs licenciés, pour des raisons procédurales tenant, d'une part, à la légalité de la décision des organes fédéraux ou à leur délai d'intervention ou, d'autre part, à la nécessaire cohérence de la politique disciplinaire.

## ÉVOLUTION DU FONDEMENT DES SAISINES DE L'AGENCE (2010-2014)

*Ces données portent sur les décisions prises par l'Agence, après convocation de la personne intéressée, au cours d'une année donnée. Le contrôle antidopage ou les investigations à l'origine du constat de l'infraction ont donc pu être réalisés à l'occasion d'un précédent exercice.*

FONDEMENT DE SAISINE	2010		2011		2012		2013		2014	
<b>Non licenciés</b> (article L. 232-22, 1° du code du sport)	34	23 %	40	22,3 %	41	23,4 %	40	26,5 %	33	28,7 %
<b>Carence fédérale</b> (article L. 232-22, 2° du code du sport)	17	11,5 %	25	14 %	21	12 %	18	11,9 %	17	14,8 %
<b>Réformation</b> (article L. 232-22, 3° du code du sport)	83	56,1 %	98	54,7 %	105	60 %	89	58,9 %	65	56,5 %
<b>Extension</b> (article L. 232-22, 4° du code du sport)	14	9,5 %	16	8,9 %	8	4,6 %	4	2,6 %	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>100 %</b>	<b>179</b>	<b>100 %</b>	<b>175</b>	<b>100 %</b>	<b>151</b>	<b>100 %</b>	<b>115</b>	<b>100 %</b>

Ce tableau reflète l'évolution du fondement des saisines. La baisse de l'ensemble du nombre de dossiers affecte pour l'essentiel les cas de saisine aux fins d'éventuelles réformations, les cas dans lesquels l'Agence est saisie d'office restant relativement stables. Ce constat est d'autant plus vrai que la décroissance du nombre de dossiers d'extension répond au souhait du Collège de pouvoir se prononcer sur l'intégralité du dossier en cas de saisine, en vue d'une extension. De ce fait, les dossiers dans lesquels il n'use pas de cette faculté et se cantonne à l'extension contribuent optiquement au maintien de la part des dossiers pour réformation, en réalité en diminution dans l'activité de l'Agence.



# 2014, EN BREF

## ACHAT DE 2 SPECTROMÈTRES DE MASSE À HAUTE RÉOLUTION

Cette acquisition ouvre la voie à une détection plus aisée de certaines substances d'ores et déjà recherchées et au développement de nouvelles pistes de détection s'agissant de substances encore non détectées.

## PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL :

1. Environ 15 % de l'activité réalisée pour le compte de tiers.
2. Contrôles et analyses (Jeux équestres mondiaux, Coupe du monde féminine de rugby, etc.)
3. Envoi d'un observateur sur les Jeux de Sotchi et aide à la formation d'organisations régionales antidopage francophones.

## PARTENARIAT

Signature d'un protocole de coopération entre l'Agence et la FFT renforçant le nombre de contrôles antidopage autorisés lors d'entraînements ou de compétitions.

## CAPACITÉ DE RENSEIGNEMENT

Une investigatrice dont la mission est de développer l'aspect « enquêtes et recherche d'informations » a rejoint l'Agence en avril 2014.

## DÉLAI MOYEN DE RENDU DE RÉSULTAT D'ANALYSE :

10,9 jours calendaires en 2014 contre 13,5 jours calendaires en 2013.

## PRÉLÈVEMENTS EN COMPÉTITION ET HORS COMPÉTITION

### 2014

- Prélèvements en compétition **6 410**
- Prélèvements hors compétition **4 004**

### 2013

- Prélèvements en compétition **7 628**
- Prélèvements hors compétition **3 412**

## ÉCHANTILLONS URINAIRES ET SANGUINS PRIS EN CHARGE

- Échantillons urinaires **8 896**
- Échantillons sanguins **2 207** au total dont **1 646** pour l'établissement d'un profil biologique

## AUGMENTATION DES CONTRÔLES HORS COMPÉTITION DILIGENTÉS PAR L'AGENCE

Contrôles hors compétition :  
34 % en 2013  
43 % en 2014

**9,5 %**

**DES MOYENS DE L'AGENCE** consacrés à l'activité de recherche et développement.

**65**

**DISCIPLINES SPORTIVES** contrôlées en 2014.

**450**

**SUBSTANCES** recherchées contre 306 en 2010 grâce aux nouvelles méthodes d'analyses.

**10 414**

**PRÉLÈVEMENTS ANTIDOPAGE** réalisés sur des sportifs

**287**

**CONTRÔLES SUR DES ANIMAUX** (essentiellement sur des chevaux).

**11 078**

**ÉCHANTILLONS REÇUS PAR LE LABORATOIRE DE L'AGENCE :**

**111**

ont été déclarés positifs, soit une proportion de 1,24 %. En 2013 la proportion était de 1,76 %.

**537**

**DEMANDES D'AUT** (autorisations d'usages à des fins thérapeutiques).

**+ de 800**

**CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2014**, sur le groupe cible de l'Agence représentant 1 500 prélèvements, soit 2 fois plus qu'en 2013.



**a fld**

agence française de lutte contre le dopage

229, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Tél. : +33 (0)1 40 62 76 76  
Fax : +33 (0)1 40 62 77 39

[www.a fld.fr](http://www.a fld.fr)

ISSN 2269 - 7802  
Création et réalisation : [www.kazoar.fr](http://www.kazoar.fr)  
Crédits photographiques : iStock / Thinkstock / OSTILL